

## COMMUNIQUE SUR LA REOUVERTURE PROGRESSIVE DU CNEA PHASE 3

**25 JUIN 2020**

Le CREPS CNEA de Font Romeu a rouvert ses portes le 11 mai 2020. La reprise de l'activité est progressive et s'organise en veillant à apporter les conditions qui permettent de préserver la santé des personnels et des usagers.

Depuis le 2 juin, l'accueil du CREPS-CNEA a retrouvé ses horaires habituels d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h00.

Ouverture de l'accueil le week-end avec les mêmes horaires que la semaine.

Le centre sera accessible en dehors de ces horaires pour les usagers ou les associations qui auront réservés des créneaux.

Depuis le 22 juin le CREPS a élargi son ouverture à tous les publics et sur d'avantage d'installations sportives. A compter de ce jour sont ouverts :

- La restauration et l'hébergement
- Les installations sportives extérieures
- Les installations sportives intérieures
- L'espace récupération (sauf le hammam)
- Les salles de cours
- L'espace convivialité
- La salle hypoxie et l'espace chaleur restent fermés

Cet élargissement de l'ouverture ne signifie pas un retour à la normale. En effet les mesures sanitaires imposent un maintien des règles de distanciation et des gestes barrières (effectifs limités par installation, nettoyage renforcé, circulation limitée, ...). Le masque n'est plus obligatoire dans l'établissement dès lors que la distanciation peut être respectée.

Pour le sport de haut niveau et le sport professionnel : les sports collectifs et les sports de combat pourront reprendre un entraînement classique avec contact.

Pour le sport amateur et de loisir la pratique des sports collectifs est de nouveau possible. La pratique des sports de combats reste interdite.

A ce stade les possibilités d'accueil sont normales au CNEA et le centre fera son possible pour satisfaire les demandes. Le CNEA pourra être amené à prioriser l'accès selon les recommandations du ministère des Sports.

Seront ainsi accueillis en priorité (1 ; 2 ; 3 et 4) :

### **1/ Accueil des sportifs de Haut Niveau listés**

Conformément aux directives du ministère des Sports et de la direction du CREPS Montpellier-Font Romeu, le CNEA va accueillir en priorité les sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles.

Cette priorité concerne les sportifs de haut niveau des pôles permanents du CNEA (scolarisés au Lycée Pierre de Coubertin ou non) et les sportifs de haut niveau extérieurs en stage au CNEA.

## **2/ Accueil des élèves de la cité scolaire Pierre de Coubertin sur les installations du CNEA dans le cadre des cours d'EPS et des sections sportives scolaires**

La reprise de l'EPS scolaire et des sections sportives scolaires sur des installations sportives du CNEA se fera selon le calendrier de reprise de l'Education Nationale, dans le respect des règles édictées par l'Education Nationale et selon la capacité du CNEA à organiser l'accès aux installations dans le respect des règles de protection sanitaire.

## **3/ Accueil des stagiaires**

Le CNEA est ouvert pour de l'accueil de stages sportifs ou de formation dans le respect des règles édictées pour chaque sport et des règles édictées pour la formation professionnelle.

Pour les réservations de stages : [reservation@cneafontromeu.fr](mailto:reservation@cneafontromeu.fr)

## **4/ Accueil des sportifs individuels ou des associations sportives sur des installations sportives du CNEA**

Les activités physiques et sportives individuelles ou collectives pouvant être autorisées seront celles qui n'auront pas fait d'interdiction expresse de la part des services de l'Etat ou du mouvement sportif et qui auront présenté un dispositif clair avec des gestes barrières propres à leur discipline. Un guide spécifique a été publié par le ministère des Sports en lien avec les fédérations sportives ; il doit être mis à jour cette semaine :

[http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguidesportparsport\\_fiches.pdf](http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguidesportparsport_fiches.pdf)

Afin de répondre à l'obligation du contrôle strict des entrées et sorties du centre, les associations devront tenir à jour un état de présence de leurs adhérents pour chaque créneau. Les sportifs individuels extérieurs seront enregistrés par l'accueil sur chaque créneau réservé.

### **Pour réserver un créneau de pratique sur une installation sportive du CNEA :**

1. Faire une demande de réservation par mail à [cnea.secretariat@creps-montpellier.sports.gouv.fr](mailto:cnea.secretariat@creps-montpellier.sports.gouv.fr) ou téléphone au 04.68.30.86.60 ou en vous présentant à l'accueil
2. Une fois la réservation acceptée, les sportifs individuels ou les responsables de groupes devront se signaler à l'accueil du CREPS, 15 mn avant le début de la séance, pour un rappel des règles d'accès aux installations et pour procéder au règlement (si non conventionné).
3. Les pratiquants individuels et les responsables de groupe devront signer un formulaire de respect des règles de pratique dans le contexte COVID-19 (distanciation physique, mesures barrières, règles d'organisation conforme aux directives fédérales...). Le CREPS-CNEA pourra exclure tout pratiquant ou groupe qui ne respecte pas les règles et qui met en danger la santé des usagers et des personnels.

---

Les mesures présentées dans ce communiqué ont vocation à être mises en œuvre jusqu'au 11 juillet 2020. Elles pourront toutefois faire l'objet d'adaptations ou d'évolutions selon les directives gouvernementales ou sur décision de la direction du CREPS.

---

Contact : [cnea.secretariat@creps-montpellier.sports.gouv.fr](mailto:cnea.secretariat@creps-montpellier.sports.gouv.fr) / 04.68.30.86.60